



Communiqué de presse

Paris, le 21 décembre 2018

Création du conseil national des professions des arts visuels (CNPAV)

Franck Riester, ministre de la Culture, se félicite de la création du conseil national des professions des arts visuels (CNPAV). Placée auprès du ministre de la Culture, cette instance, qui rassemble pour la première fois l'ensemble des acteurs du secteur des arts visuels, pourra être consultée par le gouvernement sur toute question intéressant le secteur des arts visuels ainsi que les professionnels du secteur.

Le périmètre d'intervention du Conseil national des professions des arts visuels comprend les arts plastiques, le design, les métiers d'art de création et la photographie d'auteur. Le secteur des arts visuels disposera ainsi d'une instance permettant de débattre des évolutions socio-économiques qui le concernent, des réglementations ou des bonnes pratiques permettant de réguler son économie. La création de ce conseil permettra aussi de travailler sur les conditions d'exercice des activités dans le champ des arts visuels qui étaient jusqu'alors traitées de manière ponctuelle, à l'occasion de dispositifs d'aides, de dispositifs spécifiques relatifs à la fiscalité, au régime de protection sociale des artistes auteurs ou d'élaboration de conventions collectives. Il participe de l'objectif de diversité et de renouvellement de la création artistique dans le champ des arts visuels que l'Etat défend.

Lieu de travail et d'échange autour de l'économie et des conditions de travail du secteur des arts visuels, ce conseil permettra d'établir un lien permanent et continu entre les administrations et les professionnels. Il réunira des représentants d'associations des élus des collectivités territoriales, d'organisations syndicales et professionnelles d'artistes auteurs, de diffuseurs, de salariés, d'organismes de gestion collective et de l'Etat.

La création du conseil national des professions des arts visuels témoigne de l'engagement du ministère de la Culture en faveur des professions des arts visuels et constitue une étape importante dans la structuration du secteur.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Contact

Direction générale de la création artistique
Marie-Ange Gonzalez, attachée de presse
Tel.01 40 15 88 53
marie-ange.gonzalez@culture.gouv.fr